

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Suffrages exprimés</u> : 13	<u>Pour</u> : 13	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	--------------------------------	------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille quinze, le 21 octobre, à 20 heures 30 mn, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la Présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC.

Date de la convocation : 14 octobre 2015

Etaient présents : MM. les Conseillers Municipaux :

ABBES Jean Gérard	<u>Absent</u>	JULIEN Monique	POUR	MOUTIER Chantal	POUR
BARTEAU Etienne	POUR	LEONARD Roger	POUR	PELLEVOISIN Joël	POUR
BAZINET Bernard	POUR	MALLE MANCHE Valérie	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
CHABOT-LALAY Patricia	POUR	MARENDY Yoann	<u>Absent</u>	PIALHOUS Laurent	POUR
GRASSET Marie-Madeleine	POUR	METIFEU Francis	POUR	ROUMAT Gérard	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S): Yoann MARENDY

ABSENTS: Jean-Gérard ABBES

SECRETAIRE DE SEANCE Bernard BAZINET

2015 -52 Convention de mise à disposition des biens (voies communales)

Monsieur le Maire informe que conformément aux nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Haut-Périgord votés en Conseil Communautaire le 21 septembre 2015 concernant les compétences obligatoires exercées par la CCHP, il est nécessaire de délibérer sur le projet de convention de mise à disposition des biens et des voies communales.

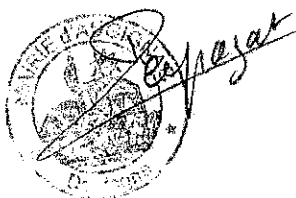
Les voies communales concernées sont la VC 201 et VC 203 ainsi que la VC 2 et VC 4.

La longueur de ces voies mises à disposition sont de 13 152 mètres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la convention de mise à disposition des biens et des voies communales

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 29 octobre 2015
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la Sous-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 29 octobre 2015

Page 1 sur 1

AR PREFECTURE

024-212400162-20151021-2015_52-DE
Reçu le 04/11/2015